

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC PLOERMEL 2 RUE DES FORGES 56800 PLOERMEL

déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.

M JOLLY DANIEL, gérant de la société SARL A.M.Y EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LE CHENE 35550 ST JUST, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	JOLLY DANIEL Le Chêne 35550 SAINT-JUST
Nombre de parts	275
Montant versé	275 €
2e associé	JOLLY ANGELINE - 43 rue principale 35330 MERNEL
Nombre de parts	75
Montant versé	75 €
3e associé	JOLLY MORGANE - 41 rue des Doves 35600 REDON
Nombre de parts	75
Montant versé	75 €
4e associé	JOLLY YOHANN - Le Chêne 35550 SAINT-JUST
Nombre de parts	75
Montant versé	75 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14030 00020782102 09 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

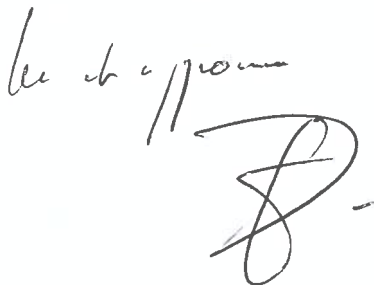
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



ALEXANDRE HEQUETTE
DIRECTEUR
0645116198

